



« Politiquement Jeune ! » : une campagne menée par le CNAJEP pour susciter l'échange et le débat, construire des propositions, interpeller les pouvoirs publics et créer ensemble une politique de jeunesse efficace et concertée



La problématique générationnelle s'inscrit dans une problématique sociale plus large qui touche aussi aux questions de mixité, d'égalité, de discrimination...

La question de la jeunesse pose la question de la **majorité** : à quel âge est-on majeur ? Si la majorité légale est à 18 ans, les dispositifs mis en place viennent interroger cette majorité. La responsabilité pénale est fixée à 13 ans, la majorité sexuelle à 15 ans ; en revanche, les étudiants peuvent bénéficier de la sécurité sociale de leurs parents jusqu'à 20 ans, alors que l'apprentissage peut commencer à partir de 14 ans. À 16 ans, on peut travailler, conduire mais pas voter. Enfin, un jeune n'est éligible pour les élections présidentielles ou législatives qu'à partir de 23 ans... L'âge de la majorité, et donc de l'accès à la responsabilité, demeure par conséquent problématique.

Il nous semble qu'il y a une double **urgence** à construire une politique jeunesse ambitieuse et efficace.

L'urgence est d'abord démocratique : 1 % des jeunes de 18-29 ans sont membres d'un parti politique et seulement 2 % d'un syndicat. 40 % des 15-24 ans sont engagés dans une association mais seulement 6 % y occupent des responsabilités. 1 seul député de moins de 30 ans siège actuellement à l'Assemblée Nationale. Notre pays doit reconnaître les jeunes comme des citoyens à part entière.

L'urgence est aussi économique et sociale. Les jeunes, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont confrontés à des difficultés d'insertion sociale et professionnelles importantes. Le taux de chômage des jeunes actifs de 15 à 24 ans est de 22 %. Les jeunes mettent plusieurs années pour accéder à un emploi stable et 150 000 jeunes sortent tous les ans des études sans qualification. Ils sont même 450 000, âgés de 18 à 24 ans, à vivre sous le seuil de pauvreté... Notre pays doit mesurer avec sérieux et responsabilité les difficultés économiques et sociales rencontrées par les jeunes.

Face à ces constats, le CNAJEP s'engage pour une nouvelle vision des politiques en direction de la jeunesse. En décembre 2006, le CNAJEP lançait la campagne *Politiquement jeune* et mettait en débat 20 propositions pour une politique qui soit en capacité de répondre aux attentes légitimes des jeunes envers la société. Les pages qui suivent présentent des propositions enrichies de cette dynamique d'échange et de confrontation. Plutôt que de prétendre à l'exhaustivité, nous avons pris le parti de mettre en avant quelques propositions concrètes, ambitieuses et cohérentes qui ont émergé au cours des débats.

Parce que la jeunesse a une voix à faire entendre, qu'elle agit et propose, nous interpellons les pouvoirs publics pour qu'enfin soit créée une véritable politique pour et avec les jeunes !

**Le CNAJEP**



## Renforcer la place des jeunes dans la démocratie

*Objectif : favoriser la participation des jeunes à la vie démocratique*

**Proposition 1 :** Développer les organisations de jeunes en France

**Proposition 2 :** Organiser les premières rencontres nationales des organisations de jeunes

**Proposition 3 :** Renforcer la participation des jeunes à l'ensemble des activités associatives

**Proposition 4 :** Renforcer la place des jeunes au sein du CES et des CESR

**Proposition 5 :** Renforcer la place des jeunes et le rôle des organisations représentatives dans les sphères de décisions lycéennes et étudiantes

**Proposition 6 :** Instaurer un véritable statut de l' élu politique, syndical et associatif

**Proposition 7 :** Harmoniser les différents dispositifs existants pour aboutir à un service civique universel

**Proposition 8 :** Soutenir les expériences d'engagement à l'international

**Proposition 9 :** Reconnaître et valoriser les expériences d'engagement des jeunes

## Favoriser l'émancipation et l'autonomie des jeunes

*Objectif : Permettre aux jeunes d'être acteurs de leur projet de vie et faciliter leur parcours vers l'émancipation et l'autonomie (accès à l'emploi, à l'éducation, à la santé, aux droits...)*

**Proposition 10 :** Développer un service public d'information et d'orientation des jeunes

**Proposition 11 :** Développer l'accompagnement des jeunes dans leurs projets de vie

**Proposition 12 :** Créer une couverture universelle d'émancipation de la jeunesse

## Développer la complémentarité des acteurs et des actions éducatifs

*Objectif : Favoriser les échanges et développer les synergies entre les différents acteurs éducatifs (école, famille, associations) et les différentes actions éducatives (formelle et non formelle), pour permettre aux jeunes de se construire, de se projeter, de s'émanciper et de s'ouvrir au monde.*

**Proposition 13 :** Faciliter l'accès des jeunes aux pratiques démocratiques et citoyennes

**Proposition 14 :** Faire des établissements scolaires des lieux de vie, d'échanges et de rencontres

**Proposition 15 :** Renforcer les liens entre sphère éducative et monde du travail



## Renforcer la place des jeunes dans la démocratie

*Objectif : favoriser la participation des jeunes à la vie démocratique*

Les jeunes sont généralement exclus des lieux de concertation et de décision. Pourtant, les jeunes manifestent régulièrement leur volonté de prendre en main leur destinée. Cortèges de manifestants pour contester le projet de loi relative au CPE, mobilisation massive lors des élections présidentielles du printemps 2007 : autant d'indices qui illustrent la volonté des jeunes de participer à la vie de la cité. Reste que ces vellétés ne trouvent pas de prolongement au sein des espaces qui structurent la démocratie française. L'enjeu réside par conséquent dans la mise en œuvre de propositions qui favorisent la participation des jeunes à la vie démocratique.

### Proposition 1 : Développer les organisations de jeunes en France

Les organisations de jeunes sont entendues comme des organisations syndicales, politiques ou associatives dirigées et animées par des jeunes<sup>1</sup>. Le développement de ces organisations passe par une valorisation de leurs spécificités et de leurs contributions à la formation de futurs cadres des corps intermédiaires.

Pour ce faire, il convient de travailler sur la reconnaissance spécifique des organisations de jeunes, à travers :

- L'attribution de fonds particuliers et de locaux où exercer leurs activités.
- Le soutien à la formation des jeunes cadres dans les partis politiques, syndicats et associations.
- La mise en place de mesures législatives ou réglementaires incitatives à l'engagement des jeunes.
- L'aide et l'accompagnement d'organisations locales de jeunes dans une structuration nationale. Nous soulignons par là le rôle essentiel des fédérations dans le soutien des initiatives locales et régionales.
- Le lien renforcé entre ces organisations et la vie associative dans son ensemble.

### Proposition 2 : Organiser les premières rencontres nationales des organisations de jeunes

Cet événement pourrait se dérouler dès 2008 et constituerait un premier pas vers un principe de conférence annuelle ou de lieu permanent dont la forme reste à déterminer (composition, fonctionnement, etc.). À cette occasion, les propositions du CNAJEP pourraient être mises en discussion, dans la continuité des rencontres-débats qui ont eu lieu avec ces organisations de jeunes entre janvier et avril 2007.

### Proposition 3 : Renforcer la participation des jeunes à l'ensemble des activités associatives

La vie associative est un espace privilégié et central pour favoriser l'engagement des jeunes. Cette capacité doit être renforcée par la mise en place de dispositifs qui incitent les jeunes à s'engager et qui permettent aux associations de les accueillir davantage.

Plusieurs axes doivent permettre cela :

- Le soutien à la formation, tant à l'exercice de mandats d'élus associatifs, qu'à la réalisation d'actions et de projets associatifs.
- Le soutien à l'émergence d'initiatives.

<sup>1</sup> La limite d'âge étant fixée à 30 ans.

**Proposition 4 : Renforcer la place des jeunes au sein du CES et des CESR**

Dans le prolongement des réflexions menées actuellement par le CES et les CESR, il s'agit de favoriser une participation accrue des jeunes au sein de ces instances consultatives.

Cela doit passer par :

- Une plus forte représentation des jeunes dans les délégations des organisations syndicales et associatives siégeant au sein du CES et des CESR.
- La participation des organisations de jeunes dans les différents collèges qui composent le CES et des CESR.
- Une place plus importante accordée au monde associatif dans le CES et les CESR.

**Proposition 5 : Renforcer la place des jeunes et le rôle des organisations représentatives dans les sphères de décisions lycéennes et étudiantes**

Les établissements scolaires sont des lieux au sein desquels les initiatives citoyennes des jeunes doivent être valorisées et soutenues. Les jeunes et les organisations qui les représentent doivent notamment être davantage associés aux décisions qui touchent à la vie lycéenne et étudiante.

Pour cela, il conviendrait de :

- Rendre plus efficient les lieux de décisions, par exemple en réduisant le nombre de lieux de décisions et en démocratisant leur fonctionnement.
- Légitimer les élections lycéennes et étudiantes par l'envoi systématique des professions de foi des candidats aux élections, par la tenue de ces élections le même jour partout en France et par la mise en place de campagne d'incitation au vote.

**Proposition 6 : Instaurer un véritable statut de l' élu politique, syndical et associatif.**

Les jeunes, comme d'autres catégories de la population, sont trop peu présents dans les instances démocratiques représentatives et au sein des instances dirigeantes des corps intermédiaires. Afin de permettre à un maximum de citoyens, quels que soient leurs conditions de revenus, d'accéder à des responsabilités, nous souhaitons examiner la possibilité d'instaurer un statut de l' élu politique, syndical et associatif. Cela constituerait un levier pour favoriser la prise de responsabilités des jeunes et dynamiser notre démocratie.

Ce statut devrait prendre en compte :

- Des conditions de rémunération pendant l'exercice du mandat (notamment pour les maires et adjoints des petites communes et des villes moyennes).
- L'instauration d'une période de « mise à disposition » pendant lequel l' élu est soumis à cotisations sociales afin d'avoir la possibilité d'ouvrir des droits (retraites, assurance-chômage...).
- Un retour facilité vers l'emploi : VAE, droit à la formation, couverture sociale/droits Assedic.
- Une limitation du cumul des mandats dans le temps et dans les fonctions exercées : deux mandats consécutifs, un mandat unique pour les parlementaires, les présidents des conseils régionaux et les maires des grandes villes.

Ces recommandations, qui doivent prévaloir pour les élus de la République, doivent également amener les associations, les syndicats et les partis politiques à interroger leurs propres règles de gouvernance.

**Proposition 7 : Harmoniser les différents dispositifs existants pour aboutir à un service civique universel**

L'idée d'un service civique, volontaire ou obligatoire, a fait son chemin chez les responsables politiques au cours des derniers mois. Les débats sur son contenu, ses formes comme sur ses finalités, soulèvent une vraie question politique sur le projet que se donne la société en instaurant ce service. Il ne peut pas être la solution à tous les maux de la jeunesse. Il doit être avant tout un outil d'émancipation et d'autonomie des individus en même temps qu'une chance pour la société.

En instaurant un service civique universel, la volonté est de proposer des cadres pour favoriser l'engagement de tous, tout en veillant à donner un sens civique à cette expérience. Ce service pourrait trouver toute sa cohérence en étant associé au service public de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement comme un des outils d'émancipation des jeunes.

La méthode consisterait à élaborer une loi cadre qui définisse le sens d'un service civique universel, qui crée les cadres de sa mise en œuvre et qui harmonise les dispositifs déjà existants. Toutes les possibilités sur la forme que peut prendre ce service civique universel doivent être étudiées notamment en évaluant les expériences déjà existantes (volontariat par exemple). Ce service civique devra pouvoir valoriser des engagements que les jeunes vivent déjà (en les considérant comme une part du service par exemple). Les organisations de jeunes devront être associées au travail d'élaboration de cette loi cadre.

### **Proposition 8 : Soutenir les expériences d'engagement à l'international**

Pour soutenir et multiplier les expériences d'engagement à l'international, il est d'abord nécessaire d'abonder les moyens alloués aux organismes spécialisés dans les activités volontaires à l'étranger. Ainsi, seulement 400 Services volontaires européens sont organisés chaque année par l'AFPEJA (Agence française du programme européen jeunesse en action). C'est encore trop peu au regard du défi de la construction d'une citoyenneté européenne.

De même, une agence, sur le modèle de l'AFPEJA, pourrait être créée pour unifier les programmes existants en direction des pays hors Union européenne et favoriser leur utilisation.

### **Proposition 9 : Reconnaître et valoriser les expériences d'engagement des jeunes**

La loi de 2002 sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) a reconnu pour la première fois l'expérience bénévole comme une composante d'un parcours, au même titre que l'expérience professionnelle. Cette nouvelle disposition doit toutefois se généraliser dans sa mise en œuvre. En outre, d'autres dispositifs de valorisation de l'engagement pourraient être envisagés.

Il conviendrait notamment de :

- Renforcer l'information sur les dispositifs existants de valorisation de l'engagement bénévole, tels que la VAE.
- Simplifier les démarches et les procédures pour accéder à la validation des acquis de l'expérience bénévole.
- Renforcer l'accompagnement des personnes souhaitant valoriser leur parcours et les compétences acquises durant leur expérience bénévole. Les organismes valideurs devront ainsi s'engager plus résolument dans la mise en œuvre de ce nouveau dispositif d'accès à la qualification. Les associations devront quant à elles produire un travail sur la clarification et la formalisation des compétences bénévoles.
- Envisager la création d'un « compte d'épargne civique » qui ouvre des droits en matière de formation, de qualification et de retraite.



## Favoriser l'émancipation et l'autonomie des jeunes

*Objectif : Permettre aux jeunes d'être acteurs de leur projet de vie et faciliter leur parcours vers l'émancipation et l'autonomie (accès à l'emploi, à l'éducation, à la santé, aux droits...)*

Les jeunes, à l'heure de bâtir et de mettre en œuvre leur projet de vie, sont souvent confrontés à des incertitudes et à des interrogations auxquelles les réseaux d'information et les dispositifs d'accompagnement existants peinent à répondre de manière totalement satisfaisante. Il importe par conséquent de repenser l'articulation des différents acteurs de l'accompagnement (organismes publics, associations, etc.) afin que les jeunes puissent être plus efficacement informés et orientés en matière de droits, d'accès à l'emploi, au logement, à la santé, à l'éducation, à la culture, aux loisirs.

### Proposition 10 : Développer un service public d'information et d'orientation des jeunes

Engagés dans une période transitoire devant les mener à l'emploi, les jeunes expriment le besoin d'être éclairés dans leurs orientations. L'enjeu consiste par conséquent à repenser les rôles et les liens entre l'ensemble des réseaux d'information existants (missions locales, information jeunesse, orientation scolaire, ANPE, Assedic, Crous, etc.) afin de mettre en place un service public de proximité destiné à informer et orienter les jeunes de la sortie du collège (15 ans) au premier emploi stable (CDI).

Ce service public comprendrait :

- Une mission d'orientation dans le parcours scolaire, universitaire et professionnel.
- Une mission de soutien, d'accompagnement et de suivi social et économique.

Il serait basé dans différents lieux :

- Physiques : permanence dans les établissements scolaires, bureau/centre dans chaque ville...
- Virtuels : un site Internet avec un espace personnel, un numéro de téléphone, un chat pour prendre contact avec son conseiller.

Chaque jeune bénéficierait d'un service individualisé assuré par un conseiller référent qui ferait le lien avec d'autres professionnels : assistante social, psychologue, conseiller en économie sociale et familiale, etc.

Ce service public serait par ailleurs chargé de la mise en œuvre de la couverture universelle d'émancipation de la jeunesse (cf. chapitre II).

Plusieurs hypothèses de mise en œuvre de ce service public d'information et d'orientation peuvent être envisagées. L'une d'entre elles pourrait consister à renforcer le rôle des missions locales (dont les missions se rapprochent le plus de celles que nous énonçons sans répondre complètement aux enjeux que nous ciblons) en leur confiant une mission de service public renforcée (avec des prérogatives élargies) et les dotant de moyens supplémentaires.

Cette proposition soulève une question centrale : quel acteur public, de l'État, des Régions, ou des Conseils Généraux, doit hériter de cette compétence ?

### Proposition 11 : Développer l'accompagnement des jeunes dans leurs projets de vie

L'accès à l'emploi n'est pas le seul défi auquel sont confrontés les jeunes. La construction de leur parcours passe également par l'acquisition de nouveaux droits et devoirs et par l'accès au logement, à la santé, à l'éducation, à la culture, aux loisirs.

Dans ce contexte, il s'agit de permettre aux jeunes de devenir des acteurs de leur propre projet de vie et de repérer les différents lieux leur offrant un accompagnement :

- En faisant de l'acquisition de cette compétence un objectif de l'école avec des méthodes actives dans les différents cycles (recherche, traitement des informations en fonction de la pertinence et de la crédibilité des sources, etc.).
- En encourageant les activités aux objectifs similaires dans le cadre d'activités d'éducation non-formelle.
- En faisant intervenir les acteurs de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement dans les espaces d'éducation formelle et non-formelle.
- En associant les jeunes à la définition des activités et des outils liés à leur information, orientation et accompagnement.
- En faisant des jeunes des relais d'informations.
- En reconnaissant les missions de service public que le mouvement associatif (notamment les organisations de jeunesse et d'éducation populaire) assure en matière d'accompagnement des jeunes.

Dans un souci d'efficacité et de qualité du service proposé aux jeunes, il conviendra de développer les synergies entre les différents acteurs de l'accompagnement et de favoriser leur articulation avec le service public d'information et d'orientation des jeunes.

### **Proposition 12 : Créer une couverture universelle d'émancipation de la jeunesse**

Aujourd'hui, aucun système de filet de sécurité n'existe pour les jeunes dans leur parcours vers l'émancipation et l'autonomie. Les aides sont insuffisantes ou n'existent tout simplement pas :

- Les allocations familiales pour les jeunes sont versées jusqu'à leurs 20 ans (et ce sont les parents qui les perçoivent).
- Dans l'enseignement supérieur, le système de bourses n'empêche pas une partie des étudiants d'avoir à travailler pour financer leurs études.
- Les jeunes de moins de 25 ans, sauf conditions particulières, sont exclus du RMI.
- Les primo demandeurs d'emploi ne bénéficient pas d'indemnités de chômage.
- Les 18-25 ans sont ceux qui profitent le moins des mesures redistributives (étude d'avril 2007 du Centre d'études de l'emploi).

Le système des aides sociales en direction des jeunes est donc à réformer et à réinventer, à travers la mise en place d'une couverture globale pour les jeunes. Cette couverture devra se déployer sur une période allant de la fin du collège à l'accès à un emploi stable. Il s'agit d'une couverture universelle valable pour tous les jeunes, mais avec un traitement individualisé prenant en compte la situation particulière de chaque jeune et le projet de vie auquel il aspire.

Cette couverture universelle doit s'accompagner de la définition d'un parcours d'insertion. Elle doit donc être pensée en lien avec le service public de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement (développé dans la partie II). La couverture universelle doit prendre en compte les besoins économiques fondamentaux des jeunes en termes d'accès à l'emploi, au logement, à la santé, à l'éducation, à la culture, aux loisirs liés à ce parcours.

Un travail doit être mené pour définir les modalités de financement de cette couverture universelle d'émancipation des jeunes. L'une des options qui pourrait être retenue consisterait à engager une réforme fiscale qui aboutisse à une pleine reconnaissance sociale et citoyenne des jeunes.



## Valoriser la complémentarité des actions et des acteurs éducatifs

*Objectif : Favoriser les échanges et développer les synergies entre les différents acteurs éducatifs (école, famille, associations) et les différentes actions éducatives (formelle et non formelle), pour permettre aux jeunes de se construire, de se projeter, de s'épanouir et de s'ouvrir au monde.*

L'éducation est un phénomène permanent et global auquel est exposé chaque individu, tout au long de sa vie. Elle se compose d'influences générées par l'environnement et d'actions à finalités éducatives portées par divers acteurs. Les jeunes, comme tous les individus, constituent des points de rencontre et des réceptacles de ces influences et de ces actions. En sélectionnant les unes plutôt que les autres, en graduant leur intérêt pour certaines actions, pour certaines sources, pour certaines conditions de réception, ils construisent de façon plus ou moins consciente leur propre référentiel éducatif.

Plutôt que de vouloir donner « toujours plus » au risque de la surenchère et du creusement des inégalités face à l'offre éducative, il semble nécessaire d'accompagner les jeunes dans la construction et l'exercice de leurs compétences sociales. Penser par soi-même, être soi-même dans la relation avec les autres et agir avec les autres, peuvent être considérés comme les compétences sociales « élémentaires », que tout individu devrait pouvoir acquérir dans le cadre de son parcours éducatif.

Pour y parvenir, l'ensemble du système éducatif doit être mobilisé : la composante scolaire, la composante socio-éducative, le monde associatif (éducation populaire, culture, sport) et l'action publique mise en œuvre par les collectivités territoriales. C'est bien dans la fréquentation de ces espaces voisins mais distincts que les compétences sociales des jeunes trouveront leur pleine expression.

### Proposition 13 : Faciliter l'accès des jeunes aux pratiques démocratiques et citoyennes

- Favoriser la prise de responsabilité des élèves dans les établissements scolaires.
- Soutenir les initiatives des jeunes en matière de participation à l'éducation de leurs cadets (clubs sportifs et culturels, centres de vacances et de loisirs, actions d'éducation à la solidarité...).
- Donner à chacun des espaces éducatifs (école, associations, etc.) une réelle mission d'éducation à la vie démocratique.

### Proposition 14 : Faire des établissements scolaires des lieux de vie, d'échanges et de rencontres

Les établissements scolaires doivent devenir des espaces où se déploie un processus éducatif global (favorisant le développement de compétences culturelles, intellectuelles, artistiques, sportives, citoyennes) et permanent (offrant des services éducatifs à toutes les générations).

Pour ce faire, divers chantiers doivent être engagés :

- Réaménager les rythmes scolaires, pour garantir une plus grande amplitude des horaires d'ouverture et une meilleure articulation entre les cours et les autres activités.
- Réaménager les locaux scolaires, pour permettre l'accueil d'activités extérieures
- Proposer un cadre contractuel et des ressources aux associations et groupements de lycéens ou d'étudiants impliqués dans des actions culturelles ou socioéducatives.

- Organiser la rencontre des différents espaces éducatifs, notamment dans le cadre des établissements scolaires, en s'inspirant des acquis des « Comités d'environnement social<sup>2</sup> » en matière de prévention.
- Donner aux établissements scolaires une fonction de « pôles de ressources » sur leur territoire, en s'ouvrant à l'action éducative en direction d'autres groupes d'âges, d'autres générations, sur d'autres temps de vie que celui des lycéens ou des étudiants.

**Proposition 15 : Renforcer les liens entre sphère éducative et monde du travail**

Afin que les parcours individuels puissent s'adapter et se réfléchir dans un projet collectif, il est nécessaire de multiplier et de consolider les liens entre l'éducation (qu'elle soit formelle ou non formelle) et la professionnalisation.

Il conviendrait notamment de :

- intégrer au parcours initial de formation les stages, la découverte des cursus universitaires et celle du monde de l'entreprise, afin que les jeunes sachent réellement dans quelle voie ils s'engagent et qu'ils soient accompagnés dans leurs premières expériences professionnelles.
- veiller à la qualité et au suivi des stages et des expériences d'apprentissage par un accompagnement personnalisé et des moyens financiers adéquats (Application de la charte des stages étudiants en entreprises).
- valoriser et reconnaître les apprentissages de l'éducation non formelle et les compétences acquises hors de l'éducation nationale, en inscrivant par exemple l'engagement bénévole dans le cursus scolaire.

La mise en œuvre locale de ces propositions aurait pour conséquence une attribution de moyens complémentaires, en terme de constructions, de crédits de fonctionnement, de ressources humaines. Elle intégrerait un volet de formation permettant à chacun des acteurs éducatifs de mesurer l'ambition du projet et d'y situer son action.

---

<sup>2</sup> « Les Comités d'environnement social (CES) sont un dispositif mis en place dans les établissements scolaires, pour organiser les actions de prévention en faveur des élèves, en sollicitant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative : professionnels, élèves, familles et les acteurs sociaux qui, dans l'environnement, ont affaire directement ou indirectement aux jeunes. » Source : [www.drogues.gouv.fr](http://www.drogues.gouv.fr)

ACE  
AFEV  
AFS - Vivre sans frontière  
AFVP  
ANACEJ  
ANIMA FAC  
ARC EN CIEL Théâtre  
Association Zellidja  
ATC  
ATD quart monde  
ATTAC  
BILD  
CCSC  
CEMEA  
CINEMA  
CMJCF  
CNLAPS  
CONCORDIA  
COTRAVAUX  
CPCV  
Culture & Liberté  
Culture & Promotion  
Eclaireuses & Eclaireurs de France  
Eclaireuses & Eclaireurs Unionistes  
FAGE  
Familles Rurales  
FCPE  
FCSF  
Fédération française clubs UNESCO  
FFMJC  
FG PEP  
FNCIVAM  
FNCMR  
FNEPE  
FNFR  
Fédération nationale Léo Lagrange  
FOEVEN  
FRANCAS  
France Amérique Latine  
FSCF  
FSGT  
Fonds Social Juif unifié  
Fédération des tunisiens pour une  
citoyenneté des deux rives  
Fédération unie des auberges de  
jeunesse  
IFOREP  
Inter-Echanges  
JIC  
JOC  
JPA  
Ligue de l'enseignement  
MRERS  
Mouvement jeunes femmes  
Mouvement de la paix  
MRJC  
Peuple & Culture  
Petits débrouillards  
Planète Sciences  
Junior Associations  
Scouts & Guides de France  
Solidarités Jeunes  
Secours Populaire Français  
STAJ  
UCJG  
UCPA  
Union Féminine Civique & Sociale  
UFCV  
UFFEJ  
Union des Foyers Jeunes Travailleurs  
Union Rempart  
Vacances & Familles



## 2007...et après

La réflexion menée dans le cadre de la campagne « Politiquement Jeune » a abouti à des propositions qui ont été portées par le CNAJEP dans le cadre des élections présidentielle et législatives de 2007.

La réflexion sur les politiques jeunesse devra être poursuivie et approfondie en 2008.

L'enjeu est triple :

- **Renforcer la promotion et le portage des propositions auprès des élus locaux**, afin d'inscrire la réflexion dans l'agenda électoral.
- **Alimenter le travail préparatoire à l'événement « Jeunes et régions »** co-organisé par le CNAJEP et le CRAJEP Languedoc-Roussillon le 10 octobre prochain.
- **Recentrer la réflexion sur des thématiques spécifiques**, et notamment sur **l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle** des jeunes, dans la perspective de l'événement organisé par le CNAJEP le 6 décembre prochain.

**Pour qu'enfin soit mise en œuvre une politique qui considère la jeunesse comme une chance et non comme un problème !**

**CNAJEP**

15 passage de la main d'Or – 75011 PARIS

Tel : 01 40 21 14 23 Fax : 01 40 21 07 06

[www.cnajep.asso.fr](http://www.cnajep.asso.fr)

